

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. générale 28 juillet 2009 Français Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2009

8-11 septembre 2009, New York Point 4 de l'ordre du jour provisoire **Programmes de pays et questions connexes**

Projet de descriptif de programme pour la Roumanie (2010-2012)

Table des matières

		Page
I.	Analyse de la situation.	2
II.	Coopération antérieure et expérience acquise.	2
III.	Programme proposé	3
IV.	Gestion, suivi et évaluation du programme	5
Annexe		
	Cadre des résultats et des ressources pour la Roumanie (2010-2012)	7





I. Analyse de la situation

- 1. La Roumanie a intégré l'Union européenne le 1^{er} janvier 2007 et remplit les conditions requises pour accéder aux fonds structurels et aux Fonds de cohésion de l'Union européenne afin de satisfaire les besoins restants en matière de développement et le défi de l'intégration économique européenne et de la convergence. Nonobstant des avancées significatives en matière de développement social et de réduction de la pauvreté, 13,8 % de la population vivait en 2007 en dessous du seuil de pauvreté. Les deux tiers des pauvres vivent en zone rurale en dépit d'un potentiel important dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et de l'aquaculture. Quand bien même la pauvreté des Roms a constamment diminué entre 2005 et 2007, ceux-ci n'en risquent pas moins toujours l'exclusion sociale et subissent le plus fort taux de pauvreté. En outre, les handicapés, les personnes âgées et les jeunes quittant les institutions demeurent désignés en tant que groupes vulnérables nécessitant une politique d'assistance sociale plus étendue.
- 2. Les défis demeurent sur le marché du travail, même si le taux de chômage est peu élevé. Les programmes visant à développer les marchés du travail n'ont pas pleinement rencontré le succès escompté au moment d'intégrer les groupes vulnérables, alors que les dynamiques de la population, et en particulier la migration, altèrent toujours ce marché. On pense que le ralentissement conjoncturel mondial touchera la Roumanie en diminuant les transferts de fonds et en aggravant les conditions de vie déjà difficiles des ruraux pauvres et des Roms. En dépit d'un cadre législatif solide, le pays n'a pas complètement atteint les pratiques quotidiennes des entreprises concernant les employées, telles les pratiques qui permettent de concilier vie professionnelle et vie familiale, et, alors qu'il est parvenu à un équilibre entre les sexes d'après les indicateurs clé du développement social, le gouvernement mène une politique forte d'égalité des sexes de manière à y parvenir complètement dans tous les domaines, y compris celui de la représentation politique.
- 3. La coopération pour le développement est une compétence partagée avec la Commission européenne. Il en résulte que le gouvernement, à l'instar d'autres nouveaux Etats membres de l'Union européenne, s'est fixé pour but de parvenir à allouer 0,33 % du revenu national brut à l'aide publique au développement d'ici 2015. La Roumanie est prête jouer le rôle de leader auprès des nouveaux Etats membres en se fixant cet objectif, et en contribuant à la réussite au niveau mondial des objectifs du Millénaire pour le développement en faisant la promotion active des biens publics mondiaux et des institutions de gouvernance. De la même manière, le gouvernement assujettit son rôle croissant dans la coopération pour le développement à des efforts dans le but de promouvoir à la fois les biens publics régionaux et nationaux en prenant la tête au niveau régional tant pour les échanges, que pour la fourniture d'énergie, que pour la préservation de l'environnement, et de la paix et de la sécurité.

II. Coopération antérieure et expérience acquise

4. Le programme de pays du PNUD pour 2005-2009 se concentrait sur trois objectifs : a) renforcement des capacités aux fins de la gouvernance démocratique; b) gestion de l'environnement; et c) croissance économique et atténuation de la

pauvreté. Le rythme d'exécution des programmes jusqu'à fin 2008 a atteint à peu près 23 millions de dollars au lieu des 38 prévus sur l'ensemble de la période.

- 5. En ce qui concerne la gouvernance démocratique, le PNUD a aidé au renforcement des capacités de l'Administration publique à travers des partenariats au plus haut niveau du gouvernement et au niveau de la Présidence, et au niveau local où l'engagement civique en faveur de l'agenda et de la programmation du développement durable a été soutenu à travers le programme local Action 21, englobant presque la totalité du pays. Les capacités de la fonction publique ont également été renforcées à travers des formations dispensées par des institutions européennes prestigieuses grâce à un partenariat avec le ministère de l'éducation.
- 6. En ce qui concerne les droits de l'homme des groupes vulnérables, le PNUD a appuyé la mise en œuvre et les travaux de l'Agence nationale pour les Roms et les acteurs non-gouvernementaux clé au moyen de programmes de développement économique facilitant l'autonomisation des minorités au niveau local.
- 7. Pour aider à l'intégration économique des régions et les zones les moins développées du pays à celles de l'Union européenne, le PNUD a aidé tout un éventail de programmes de développement d'entreprises ainsi que des pépinières d'entreprises. Des partenariats locaux sous la supervision du ministère du développement et des travaux publics ont soutenu des initiatives locales de développement, combinant les efforts en vue de réhabiliter l'environnement urbain et les zones de patrimoine culturel. Ceci est le programme phare du pays connu sous l'intitulé « Embellir la Roumanie ». Le PNUD a également aidé les capacités de l'administration nouvellement créée pour les parcs naturels, et a promu des approches innovantes de la protection de l'environnement dans les régions reculées et moins développées des Maramures et du massif du Macin.
- 8. L'examen à mi-parcours de 2008 du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2005-2009) a reconnu la pertinence de l'aide qu'apporte le PNUD pour développer la gestion de l'environnement et le développement économique et social tant au niveau national que local. Il a également mis en évidence l'importance cruciale des partenariats du PNUD au niveau local sans lesquels rien ne serait possible. On a identifié et pris en charge le renforcement du suivi de même et des mesures correctives en temps voulu de façon à garantir l'efficacité des coûts et l'orientation des résultats des interventions aidées du PNUD.
- 9. Le fait que la contribution du gouvernement à la participation au financement des dépenses soit annualisée a fourni d'importantes leçons. Les contributions sont normalement disponibles en milieu d'année, tandis que le budget et les projets doivent être bouclés pour la fin de l'année, réduisant ainsi les possibilités d'évaluation qui aident à renforcer l'impact du programme au fil des ans. De la même manière, le peu de recul que nous avons sur la mise en œuvre des projets empêche d'évaluer la durabilité et les bénéfices cumulés au fil des ans de l'impact de la programmation. On tente de résoudre le besoin de développement systématique des capacités des organisations partenaires nationales de même que la mise en œuvre de programmes durables au moyen d'une programmation pluriannuelle et plus rigoureuse, et d'une mise à disposition des contributions tout au long de l'année.
- 10. Une autre leçon est que le partenariat programmatique entre le PNUD et le gouvernement n'a pas été entièrement intégré à des secteurs plus larges de la

programmation et de la planification nationales, dans le contexte des politiques et des instruments de l'Union européenne, particulièrement en ce qui concerne ceux visant l'égalité des sexes et l'intégration sociale. On a recherché l'intégration vers la fin de la période de programmation (en 2009) à travers un meilleur alignement des résultats du programme de pays et des instruments de programmation de l'Union européenne.

III. Programme proposé

Objectif stratégique

- 11. À la fin de la période de mise en œuvre de ce programme de pays, le gouvernement roumain aura :
- Été précurseur dans un nouveau partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, en ligne avec les politiques applicables de l'Union européenne en matière de multilatéralisme et d'aide publique au développement, avec l'assistance du PNUD et de l'équipe de pays de l'Organisation des Nations Unies. Il en résultera un savoir novateur, provenant d'acteurs multiples et un réseau international pour les contributions de la Roumanie en faveur des objectifs internationalement convenus en matière de développement, soulignant la transition et l'expérience de développement du pays. L'accumulation des savoirs résultera en particulier : i) des organisations gouvernementales et non gouvernementales à travers une compilation et une codification systématiques des capacités de la société civile, des autorités locales et d'un réseau d'autorités nationales en faveur d'une coopération pour le développement au niveau mondial; ii) de l'élargissement de l'objectif de l'aide publique au développement en passant des trois pays prioritaires concernés actuellement à une couverture plus large englobant d'autres régions en ligne avec les objectifs de politique étrangère et de manques persistants en matière de développement de pays potentiellement récipiendaires de l'aide publique roumaine au développement (par exemple en Asie centrale et au Moyen-Orient). Ceci proviendra entre autres du rôle que jouera la Roumanie dans le temps par rapport à la promotion de la coopération Est-Est;
- b) Promu les efforts de réforme du système des Nations Unies à travers son aide et ses encouragements de collaboration entre les organismes des Nations Unies.
- 12. Ce programme de pays parviendra à ces objectifs à travers trois résultats connexes pour renforcer les capacités de la contribution de la Roumanie à la mondialisation totale de façon durable tout en rendant possible d'ici fin 2012 une meilleure utilisation par les acteurs nationaux des instruments politiques et de programmation disponibles pour la Roumanie en sa qualité d'Etat membre de l'Union européenne.

Renforcement des capacités en vue de la coopération internationale et de l'effectivité de l'aide de la Roumanie

13. En ligne avec l'objectif national de la Roumanie qui consiste à prendre une position de leader du développement international, le PNUD ira au-delà de l'appui au rythme de l'exécution des programmes des aides publiques au développement de la Roumanie envers les autres pays, et lui permettra de prendre la tête de la coopération pour le développement régional. On y parviendra par des interventions

4 09-43058

de capacité de développement canalisant l'aide publique au développement et l'expérience en matière de développement de la Roumanie par rapport aux objectifs de développement adoptés au niveau mondial, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement. La stratégie de programme du PNUD vise une société civile et un secteur privé diversifiés et dynamiques, ainsi qu'à la connaissance et l'expérience d'une administration décentralisée, pour contribuer à une mondialisation inclusive en se fixant pour but l'aide publique au développement et la coopération internationale de la Roumanie, en ligne avec les objectifs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. 14. En PNUD appuiera les efforts du partenaire national pour partager l'expérience de développement de la Roumanie et des pays en développement à travers des mécanismes de gestion et du développement et des savoirs au niveau national. Les capacités institutionnelles nationales en matière de gestion du développement et des savoirs, ainsi que le partage pour le bénéfice des efforts au niveau mondial de développement sera épaulé en créant un nouveau modèle de coopération entre la Roumanie et le PNUD et d'autres fonds et agences de l'Organisation des Nations Unies, à définir au cours du programme de pays. Le PNUD aidera les partenaires nationaux à identifier et codifier l'expérience pertinente en matière de développement afin d'aider d'autres pays en développement et des spécialistes en matière de développement, en incluant une orientation sur l'égalité des sexes.

- 14. Le renforcement des capacités pour que la Roumanie contribue à la promotion et à la protection des biens publics régionaux et mondiaux
- 15. Le paradigme des biens publics mondiaux fait de plus en plus partie de l'ordre du jour du développement mondial en tant qu'un possible prisme à travers lequel percevoir les rapports entre les pays bénéficiaires de l'aide et les pays donateurs. Le nouveau statut de membre de l'Union européenne de la Roumanie et sa tradition qui la pousse à jouer un rôle important sur la scène internationale, pousse le pays à augmenter sa contribution aux biens publics régionaux et mondiaux requis par les partenariats et les engagements pris auprès de la communauté internationale.
- 16. Le PNUD aidera les partenariats en matière de développement entre la Roumanie et les pays ou organisations de la région, en commençant par les pays voisins et prioritaires, en élaborant et mettant en œuvre des programmes de coopération transfrontaliers créatifs augmentant les fonds structurels en Roumanie et le financement de l'aide publique au développement pour les programmes transfrontaliers, de manière à promouvoir les biens publics mondiaux. Les programmes se concentreront entre autres sur les mécanismes d'adaptation et d'atténuation par rapport à la biodiversité et aux changements climatiques, et incluront le transfert de connaissances et de savoir faire de la Roumanie dans le domaine des pratiques clé du PNUD.
- 17. Le PNUD coopérera activement avec les entités régionales et subrégionales et identifiera les politiques et les instruments pertinents pour accroître la contribution de la Roumanie à la coopération régionale et transfrontalière pour le développement. Le Danube, la réserve de la biosphère du delta du Danube, le bassin inférieur du Prut, et les Carpates constitueront la cible principale des efforts des programmes transnationaux en faveur de la protection et de la promotion de la biodiversité et du patrimoine. Le PNUD œuvrera également dans le bassin de la mer Noire à la promotion de l'adaptation aux changements climatiques.

Renforcement des capacités en faveur de l'intégration sociale, de l'autonomisation économique et politique des groupes vulnérables, et d'un approfondissement des pratiques démocratiques

- 18. Le PNUD aidera l'intégration sociale et l'autonomisation sociale et économique des groupes vulnérables en Roumanie en alignant les programmes sur des programmes à grande échelle dirigés par les autorités nationales. Ce faisant, une importance toute particulière sera accordée aux initiatives pertinentes par rapport aux priorités de la Roumanie en termes de coopération internationale pour le développement. En outre, l'approche programmatique se basera sur l'appropriation nationale et le partenariat avec les autorités nationales y compris celles responsables de la gestion et de la programmation des fonds structurels et de cohésion. Ceci aidera à assurer que des projets stratégiques en faveur de l'intégration sociale des Roms, des handicapés, des jeunes quittant les institutions, de même que l'égalité des sexes sont mis en œuvre, tout en dénonçant les déséquilibres du marché du travail, y compris les défis que lancent la migration et les nombreuses conséquences de la crise mondiale à la Roumanie.
- 19. La programmation dans ce secteur aidera à développer la politique publique et les instruments visant à l'intégration sociale, en s'appuyant sur l'expérience d'autres bureaux de pays du PNUD comme par exemple celui de Pologne, dans le pilotage et le passage à l'étape de la production de modèles d'économie sociale. Le PNUD s'appuiera sur des réalisations antérieures et sur le savoir-faire régional du Centre régional de Bratislava dans tous les secteurs de programmation, y compris les programmes régionaux relatifs à la situation des Roms. Qui plus est, la programmation conjointe, en particulier avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le FNUAP, s'avèrera cruciale dans ce secteur. L'UNESCO sera invité à protéger et promouvoir les sites du patrimoine mondial, ainsi que le patrimoine culturel de la Roumanie.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

- 20. Le succès du programme repose sur l'évaluation de la Roumanie en tant que partenaire engagé de l'architecture du développement international. Le gouvernement et le PNUD établiront un planning commun et réviseront le mécanisme de toutes les composantes du programme de manière à évaluer le cadre des résultats et des ressources du programme de pays, et préparer un plan de travail pour l'année suivante. Les réunions annuelles de planification et de suivi porteront une attention particulière au contrôle du rapport coût-efficacité du partenariat entre le PNUD et le gouvernement de la Roumanie, en identifiant les secteurs nécessitant des mesures correctives. D'autres organismes des Nations Unies et représentants des donateurs et de la société civile pourront aussi prendre éventuellement part à ces réunions.
- 21. Une révision plus complète du programme dirigée par le gouvernement et le PNUD aura lieu en 2012 sur la base d'une évaluation fin 2011. Le bénéfice constant du programme de pays du PNUD et la faisabilité (y compris le rapport coût-efficacité) du partenariat entre le PNUD et cet Etat membre de l'Union européenne sera évalué en tenant compte de la programmation constante d'autres organismes des Nations Unies en Roumanie, l'aide du PNUD aux exigences du système du coordonnateur résident, et le partenariat constant entre le PNUD et la Roumanie à travers ses

6 09-43058

opérations régionales et mondiales, conduisant à une extension du partenariat jusqu'en 2015.

22. De la même manière, les hypothèses de mobilisation des ressources du programme de pays proposé sera revu pour évaluer la faisabilité financière et l'effectivité des coûts de la poursuite du programme proposé au-delà de 2012. En prévision du statut de la Roumanie en tant que nouveau pays donateur et qu'Etat membre de l'Union européenne, le financement du programme proposé, évalué à 14 millions de dollars pendant trois ans, sera financé par une contribution d'au minimum 10 millions de dollars de la part du gouvernement, le solde provenant d'autres ressources. Le gouvernement pourvoira à toutes les dépenses des bureaux, tandis que le PNUD maintiendra sa représentation internationale de façon à piloter le programme du PNUD et assurer une coordination constante de la présence de l'équipe de pays des Nations Unies et du système des Nations Unies en Roumanie.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Roumanie (2010-2012)

Élément	Résultats du programme	Produits du programme	Indicateurs de produits, points		Ressources
de programme	de pays	de pays	de comparaison et objectifs	Partenaires	ordinaires

Résultat visé par le cadre stratégique des Nations Unies: Avant la fin 2015, systèmes institutionnels, juridiques et financiers en place pour que la Roumanie mette en œuvre un nouveau modèle de coopération pour le développement en ligne avec les critères applicables du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et répondant à l'évolution de la structure mondiale de l'aide, dans le but d'une mise en œuvre active par la Roumanie de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (cadre de coopération des Nations Unies pour la période 2010-2012, résultat 1).

Favoriser la mondialisation sur la base de la participation

1. Renforcement de l'effectivité de l'aide et pertinence des programmes roumains de coopération internationale pour le développement, y compris son aide publique au développement.

Indicateur: ratio aide publique au développement/revenu

Points de comparaison : Environ 5 millions d'euros par an (2007, 2008).

Objectif: 0,3 % du revenu national brut conformément aux directives de l'Union européenne en vigueur.

l'aide publique au développement.

national brut.

1.2 Capacités institutionnelles nationales en matière de gestion de la connaissance du développement, et augmentation du partage pour le bénéfice des efforts mondiaux de développement en créant un nouveau modèle de coopération entre un Etat membre de l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies/ PNUD dont la gouvernance et la structure institutionnelle seront déterminées par cette période de programmation.

1.1. Capacités institutionnelles **Indicateur de produits** : aide publique nationales en vue de renforcer au développement afin de promouvoir les affaires étrangères est le objectifs internationaux en matière de développement, les objectifs du Millénaire pour le développement, et la promotion de la femme.

Points de comparaison : s.o.

Objectif: Nombre de projets aidés par l'aide publique roumaine au développement répondant aux objectifs de développement au niveau mondial, et pourcentage de ceux faisant la promotion de la femme ou avant des objectifs relatifs à l'égalité des sexes.

Indicateur de produits : Création d'une plate-forme de connaissances relative au développement.

Points de comparaison : s.o.

Objectif: Engagements institutionnels, juridiques et budgétaires du gouvernement roumain.

Le ministère des Néant partenaire stratégique privilégié devant permettre d'atteindre cet objectif. Les ministères de tutelle, les institutions nationales. et les autorités locales ayant l'expérience des priorités de la Roumanie en matière de développement international, sont des acteurs clefs. Les partenaires de la société civile sont incontournables, à la fois en tant que partenaires de la politique de développement de l'aide publique au développement, et en tant que canaux par lesquels est véhiculée l'aide publique au développement de la Roumanie.

Élément

de programme

Pleine prise 2. Renforcement des capacités nationales de en compte de l'environnement promotion et protection des et de l'énergie biens publics mondiaux et régionaux tels la biodiversité, la stabilité climatique, la culture et la pratique de la tolérance et de la paix, et des données

de pays

Résultats du programme

Indicateur: Gestion de la coopération transfrontalière et régionale.

relatives au développement.

Points de comparaison : Politique de l'Union européenne.

Objectif: La Roumanie apporte des fonds et des ressources humaines aux programmes régionaux et au cadre de coopération de pays.

Produits du programme de pays

2.1 Renforcement des capacités des acteurs environnementaux (autorités gouvernementales, société civile, secteur privé) en matière de biodiversité et de stabilité climatique en tant que biens publics mondiaux et locaux dans la région du bassin de la mer Noire.

2.2. Efficacité de l'énergie stratégique par la Roumanie roumaine, et gouvernance plus effective des équipements collectifs grâce à des interventions locales afin de réduire les changements climatiques.

> 2.3. Aider les capacités nationales à mener la programmation transfrontalière en utilisant les capacités de la Roumanie dans les secteurs clé des pratiques pour le bénéfice des pays voisins et des pays prioritaires de l'aide publique au développement.

Indicateur de produits : Nombre de nouveaux programmes harmonisés relatifs à la conservation régionale et la stabilité climatique.

Points de comparaison : s.o.

Indicateurs de produits, points

de comparaison et objectifs

Objectif: Développer au moins deux programmes ou accords régionaux.

Indicateur de produits : Modèle de gouvernance pour les équipements collectifs en faveur des pauvres et de l'environnement développé en tenant compte de l'égalité des sexes.

Points de comparaison : s.o.

Objectif: Au moins un.

Indicateur de produits : Programme

transfrontalier

Points de comparaison : s.o.

Objectif: Au moins un.

Néant

Partenaires

Le ministère des

affaires étrangères

favorisera le consensus

Ressources

ordinaires

Néant

Élément	Résultats du programme	Produits du programme	Indicateurs de produits, points		Ressources
de programme	de pays	de pays	de comparaison et objectifs	Partenaires	ordinaires

Résultat visé par le cadre stratégique des Nations Unies : Avant la fin 2015, les ministères de tutelle renforcent leurs capacités pour mettre en œuvre des programmes novateurs en matière d'intégration sociale, d'autonomisation économique et politique des groupes vulnérables, et afin d'approfondir les pratiques démocratiques en insistant particulièrement sur les initiatives pouvant s'adapter aux besoins des pays prioritaires de la Roumanie en matière d'aide publique au développement (cadre de coopération des Nations Unies pour la période 2010-2012, résultat 2)

Favoriser la sur la participation, l'égalité des sexes et la mise en œuvre des Objectifs du développement, et encourager une participation de tous

10

3. Renforcement des croissance fondée capacités pour l'intégration sociale, l'autonomisation économique et politique des groupes vulnérables, et pour approfondir la pratique démocratique en insistant particulièrement sur les Millénaire pour le initiatives pouvant être adaptées aux besoins des pays prioritaires de l'aide publique au développement de la Roumanie.

Indicateur: Taux d'absorption des fonds structurels, et surtout de ceux alloués à l'intégration sociale des groupes vulnérables et à la promotion de la femme

Points de comparaison : Statut de contribuant net de la Roumanie

Objectif: 80 % d'absorption annuelle

3.1. Capacités des institutions pour l'intégration sociale et la prestation de services, et administration renforcée.

3.2. Aide aux actions prioritaires aux termes de la Stratégie nationale pour les Roms et du Plan d'Action de la Décade en faveur de tous les Roms.

3.3 Engagement de la société civile (par exemple réseau national anti-pauvreté et activistes de l'égalité des sexes) dans l'élaboration de politiques de prise de décisions aidées pour renforcer la nonexclusion des groupes marginalisés.

3.4 Mécanismes nationaux de renforcement de l'état de droit. transparence, et effectivité du système judiciaire, et promotion des droits des groupes vulnérables bénéficiant d'un appui.

Indicateur de produits : Nombre d'instruments politiques dirigés par le PNUD pour l'intégration sociale, par exemple modèles d'économie sociale pour la Roumanie, pour les pauvres ruraux, pour les Roms.

Points de comparaison : 0

Objectif: Deux.

Indicateur de produits : Nombre d'initiatives en faveur de tous les Roms appuyées par le PNUD, pouvant être partagées avec les pays participants à la Décade en faveur de tous les Roms.

Points de comparaison : 0

Objectif: Deux, dont un au moins dédié à l'égalité des sexes.

Indicateur de produits : Nombre de mises en œuvre effectives des engagements civils existants en matière de procédures d'élaboration des politiques.

Points de comparaison : Mise en œuvre

Objectif: Au moins un engagement civil partenaires privilégiés aidé par l'Organisation des Nations Unies du PNUD. Pour dans le cadre politique socioéconomique ou iuridique.

Indicateur de produits : Nombre d'initiatives de réformes administratives et judiciaires dirigées par l'Organisation des Nations Unies

Points de comparaison : Aucun

Objectif: Au moins un.

Autorités dirigeantes chargées des instruments de programmation de l'intégration sociale ainsi que ministères de tutelle bénéficiaires des fonds structurels afférents à la programmation de l'intégration sociale. Le parlement et les entités chargées de la question de l'égalité des chances du gouvernement roumain et les réseaux en place de la société civile en ce qui concerne le développement de la société civile et les secteurs de la pauvreté et de l'intégration sociale seront les parvenir à ce résultat, le PNUD poursuivra activement une programmation conjointe avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le FNUAP.